

# REGLEMENT

## Chantiers Jeunes 2019

À remettre avant le *Vendredi 31 mai 2019*

L'engagement au dispositif « Chantiers Jeunes » sous - entend l'adhésion du participant aux règles énoncées ci- dessous.

**NOM :**

**Prénom :**

**N° téléphone :** .....

***Du 8 juillet au 9 août 2019***

***Groupe - Cour Mairie***

***08h00 à 14h00***

**Ponctualité :**

- Je respecte les horaires définis.
- Je m'engage à travailler 6 heures par jour.
- Je signe la feuille d'épargne chaque jour.
- Si je ne respecte pas mon temps de travail, mon indemnisation sera calculée en conséquence.
- Si je dois m'absenter pour une raison valable, (RDV médicaux ou autres ...) je dois prévenir l'animateur (trice) la veille et je ne serai pas indemnisé(e).

**Qualité de travail :**

- Je prends soin du matériel que l'on me confie et je le range à sa place après l'avoir nettoyé.
- J'effectue correctement le travail confié, et je n'hésite pas à demander des explications complémentaires si besoin.

**Comportement, attitude :**

- Je suis poli (e) avec le reste du groupe et je respecte l'animateur (trice).
- Je m'engage à avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à la nature de l'activité.
- Durant mon travail ou pendant le repas de midi, je ne gêne pas les riverains, et je m'engage à respecter les consignes qui me seront indiquées par l'animateur (trice).

Je m'engage à respecter toutes ces consignes sous peine d'exclusion du Chantier ou de réduction de mon salaire.

Je prends note que mon salaire sera à retirer à la Trésorerie Principale de Toul (Centre des impôts) - Rue Drouas sur présentation de ma Carte Nationale d'Identité.

**Signature du responsable :**

**Signature du participant :**